


Ministère
des Transports

Québec 

**PROPOSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT
LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 323
(CONTOURNEMENT DU VILLAGE)
DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

À l'attention de

M^{me} Denyse St-Jean

N° de projet : 20-6671-9705

Services des inventaires et du plan
Direction de l'Outaouais

Mai 2004

**Proposition déposée à l'attention de M^{me} Denyse St-Jean
tierce personne impliquée**


Dans le cadre du processus d'enquête et de médiation du BAPE et en référence au mandat émis par le ministre de l'Environnement, le ministère des Transports dépose la présente proposition en réponse à la principale demande formulée dans la demande d'audience publique déposée par les requérants.

Le ministère propose d'éloigner la route d'environ une quarantaine de mètres de la résidence de M^{me} Martine Lapointe et M. Alain Roy située au 1007, route 323, à Lac-des-Plages selon les spécifications retrouvées au plan du ministère des Transports CT20-6671-9705 du 3 mai 2004 (document déposé DA1).

Le tracé initial de la route 323, tel que présenté dans l'étude d'impact de juillet 2002, serait modifié entre le chaînage 0+000 jusqu'au chaînage 1+140. Cette modification impliquerait un déplacement du tracé initial d'environ 40 mètres vers le sud-est et ce entre le chaînage 0+400 et 0+660, soit le secteur à proximité de la résidence des requérants.

Considérant que M^{me} Denyse St-Jean possédant la propriété située au 6, Montée Bernard, à Lac-des-Plages, est directement touchée par la modification proposée, le ministère s'engage ainsi à négocier avec celle-ci une entente d'indemnisation, de gré à gré ou selon la *Loi sur l'expropriation*, relative à l'expropriation d'une partie ou de la totalité de sa propriété nécessaire à la réalisation du projet de route ou la relocalisation de sa résidence et ses dépendances selon sa convenance.

Le directeur,


Pierre Laflamme, Ing.

p.j. : plan CT20-6671-9705